



Conseil Communautaire du 18/10/2023

VIC-FEZENSAC

Procès-Verbal

Présents(es) :

Barbara NETO, Jean-Pierre DOAT, Daniel DARROUX, Gérard MIMALE, Philippe DUCES, Hubert RAFFIN, Jean-Claude THEULE, Philippe CAHUZAC, Véronique THIEUX-LOUIT, Sandrine BROSSARD, Jean-François DAUGE, Philippe CANTAN, William VILLENEUVE, Brigitte SERRALTA, Laurence MASSEY, Nadine ARQUE, Benoît DESENLIS, Pierrette MENAL, Isabelle CAILLAVET, Philippe ANDRIEU, Robert PACHE, Robert CAMAZZOLA, Véronique BRANA, Andrew CAVALIERE, Caroline CUEILLENS, Victor JAFFRES, Gisèle FAUCHE, Gilles GUICHARD, Chantal GOULU-MARTINAT, Béatrice NARRAN, Jean-Jacques OSPITAL, Corinne LAPLANE-SOTUM, Pierre ANTONELLO.

Absents(es) ou excusés(es) :

Véronique COELHO (P. : B. SERRALTA), Michel SAINT-ANDRIEUX, Pierre LABRIFFE, Bernard LASPORTES (P. : Nadine ARQUE), Daniel PERES, Lara KLUCZYNSKI (P. : V. BRANA), Axel CAUQUIL (P. : A. CAVALIERE), Anthony CHAULET (P. : C. GOULU-MARTINAT), Laurent GEYRES (P. : G. GUICHARD), Vanessa COUDERC (P. : V. JAFFRES), Arnaud ROSELL (P. : B. NARRAN).

L'an deux mille vingt-trois, le 18 octobre, Mme la Présidente ouvre la séance et constate que le quorum est atteint avec 33 élus présents et 8 procurations. Elle transmet les excuses des conseillers communautaires empêchés et énumère nommément les différents pouvoirs.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme la Présidente, maire de la commune d'accueil propose que ce soit Mme Véronique BRANA qui soit nommée secrétaire de cette séance.

Suite à la démission de M. Jean-Claude Bourguignon du conseil municipal de Vic-Fezensac et par conséquence du conseil communautaire, Mme la Présidence propose l'installation de M. Arnaud Rosell en remplacement. La redistribution des différentes fonctions et représentations de M. Bourguignon seront à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

Elle rappelle ensuite que cette séance de travail du Conseil communautaire n'abordera qu'un seul sujet, celui du projet D'Artagnan et de l'avenir du château de Castelmoré. Elle donne des explications sur la nécessité que la collectivité se positionne rapidement sur la question de son acquisition qui se pose dans la mesure où un acheteur privé s'est proposé et que la procédure SAFER a été lancée dès septembre. Mme la Présidente informe alors l'assemblée qu'elle a adressé à la date butoir du 25 septembre une lettre d'intention et un document de candidature qui ont permis simplement de positionner « D'Artagnan en Fezensac ». Le montage total du projet avec ses financements doit être prêt pour le 30 octobre.

Elle précise le déroulé qui a conduit au mois de juillet dernier à un rendu de l'étude « ATOUT FRANCE » qui va être présenté. En novembre 2021, le rapport Belaval qui faisait suite à l'engagement du Premier Ministre lors de sa venue à Vic-Fezensac fixait les éléments pour la création d'un projet culturel et économique autour de D'Artagnan et des Mousquetaires. De là, a été constituée une association de préfiguration qui rassemble l'ensemble des acteurs et garantit un maillage territorial cohérent avec l'Etat, le Conseil Départemental, la Région Occitanie, le PETR du Pays d'Armagnac, le PETR du Pays d'Auch, les communautés de communes, les offices de tourisme et les communes concernées. Elle souligne l'investissement de l'Etat qui dédie un temps plein sur le suivi du projet. « ATOUT FRANCE », Agence de Développement touristique de la France, a désigné un cabinet pour accompagner l'association dans l'élaboration de ce projet au travers de propositions innovantes et favorisant l'attractivité du territoire. L'étude a été rendue au mois de juillet alors qu'à ce moment-là, le château de Castelmoré était à la vente depuis 4 ans. Durant l'été, un investisseur sérieux s'est présenté et s'est positionné. Dans ce contexte, les acteurs publics ont décidé de se mobiliser pour répondre à l'appel à candidature de la SAFER, c'est donc la communauté de communes qui se propose de porter le projet de l'achat de Castelmoré, soutenue par l'Etat et les écrits de la Région et du Département. L'Etablissement Public Foncier d'Occitanie apporterait son concours pour l'achat du domaine de Castelmoré (Château, dépendances, terres et bois) pour le compte de la collectivité.

2. Présentation du projet d'Artagnan suite au rendu de l'étude Atout France

Mme la Présidente propose de présenter l'étude « ATOUT FRANCE » en duo par visio avec M. Jean-Michel PUYDEBAT, Directeur du cabinet PV2D qui a réalisé l'étude et apporté son expérience dans la mise en valeur et l'optimisation économique des sites et équipements patrimoniaux et culturels.

Mme la Présidente procède alors au déroulé des slides de la présentation de l'étude d'opportunité et de pré-programmation.

A l'issue de cette présentation argumentée, elle souligne que ce projet avec à terme un investissement de 10 Millions d'€ sur plusieurs années, accessible et réaliste au regard de l'enjeu, doit nécessairement être réalisé dans sa globalité pour parvenir à l'équilibre financier. Elle invite alors les membres du conseil communautaire à s'exprimer sur cette présentation.

→ M. Mimalé interroge la Présidente sur l'engagement réel des différents partenaires. Elle lui précise qu'elle dispose effectivement d'échanges écrits qui ne stipulent pas de montants précis mais bien le soutien des partenaires. Le projet est bien inscrit au Contrat de Plan Etat Région 2023 en tant que projet structurant ainsi que dans le CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique).

→ M. Cahuzac regrette l'achat des terres cultivées au détriment des agriculteurs selon lui et s'inquiète des charges qui pourraient peser à l'avenir sur les habitants du territoire. Mme la Présidente lui répond que la question d'acheter ou non les terres ne se pose pas, c'est le domaine dans son intégralité qui est à la vente, il n'y a pas de discussion sur ce point. M. Puydebat précise qu'il s'agit d'un projet plutôt classique et que sa réussite dépendra de la qualité et du savoir-faire du gestionnaire qui sera choisi au-delà de la thématique porteuse et de la zone de chalandise étendue.

→ Mme Brossard souhaite des explications sur la durée de vie des investissements réalisés en matière de scénographie. M. Puydebat indique que même si c'est à l'opérateur de les prendre en charge, les choix portent sur des outils technologiques qui ont fait leur preuve et ne sont pas dans l'obsolescence programmée.

→ M. Doat indique être conquis par le projet et la présentation qui en a été faite. S'il se projette facilement sur le long terme, il s'interroge sur le court terme et l'urgence de la décision à prendre et demande des précisions sur la convention avec l'EPF Occitanie qui doit se substituer aux financeurs publics pour une durée de 8 ans. Mme la Présidente souligne que 8 ans est la durée maximale de portage. Il faut que dans les 4 prochaines années, le projet soit lancé si nous voulons être sûrs de sa réussite. Pour cela, la volonté politique ne doit pas fléchir ! Dans le scénario du pire, si au bout de 6 ans, on constate que le projet est au point mort, les terres, les forêts et le château seront remis en vente. Elle explique que ce projet n'altère pas la capacité d'investissement de la collectivité. Evidemment, comme pour tout projet le risque existe. Elle souligne toutefois que si l'achat se concrétise, il faut se donner les moyens de réussir et d'aller au bout de ce qui est prévu. « D'Artagnan en Fezensac » a rendez-vous avec l'Histoire, si c'est un privé qui devient propriétaire, il le sera toujours dans 50 ans et peut-être 100 ans... M. Doat reconnaît qu'il s'agit d'un projet d'envergure dont on connaît la finalité et que parfois, il faut savoir être joueur. Mme la Président concède que cette situation n'est confortable pour personne au regard de la temporalité imposée, il faut avoir foi en l'avenir et donner ainsi des gages de bonne volonté du territoire à la Région, au Département. M. Cavalière comme Mme Brossard estiment que le risque est limité.

→ Mme Arqué demande si la structure porteuse du projet (SEM ou autre) pourra à terme reprendre l'engagement de l'EPCI avec l'EPF. Mme la Présidente répond par l'affirmative tout en nuancant son propos par la nécessité que la communauté de communes « D'Artagnan en Fezensac » participe au financement du projet à moment donné.

→ M. Villeneuve demande à Mme la Présidente si elle a pu rencontrer le porteur du projet privé, quelle est la position de Mme Espié, la propriétaire actuel du domaine, quelle seront les répercussions fiscales sur le territoire, qui supportera les questions d'ingénierie. Pour lui, ce projet doit être avant tout économique, seule véritable garantie de sa réussite. Mme la Présidente partage son point de vue. La part de la communauté de communes sera définie au moment du rachat à l'EPF. A ce jour, elle n'a rencontré ni le porteur privé (mais elle a rendez-vous avec lui), ni Mme Espié dont l'attachement à Castelmor est fort et légitime.

→ Mme Méral prend la parole pour un résumé explicite de la situation et faire part de son soutien total au projet qui ne peut réussir qu'avec Castelmor ! Tout l'enjeu d'aujourd'hui est de retenir le lieu historique.

« Osons parce que nous sommes Gascons ».

3. Positionnement de la communauté de communes « D'Artagnan en Fezensac » dans le cadre de la vente du Château de Castelmore

A la suite des différentes interventions, Mme la Présidente propose que le conseil communautaire se prononce sur :

. l'opportunité d'acheter le domaine de Castelmore à Lupiac pour un montant de 2 M d'€ (Hors frais d'achat) via l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie

. le dépôt d'un dossier complet auprès de la SAFER 32

Le vote à main levée est validé.

La délibération correspondante est approuvée à la majorité avec 3 voix contre et 2 abstentions.

Sans autre question de la salle, Mme la Présidente clôture la séance vers 23 H 30.

La Présidente,
Barbara NETO

Le Secrétaire de séance,
Véronique BRANA